

Déchets résiduels

Déchets à mettre dans le sac gris:

- déchets alimentaires cuits, graisse à frire refroidie et os
- papier hygiénique, couches et serviettes hygiéniques
- papiers peints et restes de papiers peints
- sachets d'aspirateur, balayures, cendres
- mégots, restes de câbles, ampoules électriques
- litière pour chats, sciure et restes de bois
- porcelaine, céramique et faïence
- articles ménagers comme p. ex. pots, plats creux et seaux
- objets d'usage courant comme sacs à main, jouets, cassettes et stylos bille
- morceaux de bâches de silo, ficelles pour balles
- papier et emballages extrêmement souillés
- restes de revêtements de sol et dalles de plafond en polystyrène

Vieux papier

Déchets à mettre dans le sac bleu:

- journaux, magazines
- prospectus, brochures
- catalogues, annuaires téléphoniques
- cahiers, livres
- papier à écrire ou copier, pour ordinateurs
- lettres, enveloppes
- carton, cartonnages
- papier d'emballage, sachets papier
- emballages propres en papier/carton ou cartonnages, par exemple pour farine, sucre, petits gâteaux, pizza, etc.

Emballages

Emballages de vente en plastique, métal ou laminés

Déchets à mettre dans le sac jaune:

- pots de produits laitiers ou margarine
- emballages pour fruits, légumes ou salade
- emballages pour lessives, produits vaisselle et produits cosmétiques
- bouteilles en plastique
- sachets en plastique, sachets pour congélation et film alimentaire
- sachets pour bonbons, nouilles, riz, etc.
- filets de fruits, légumes et pommes de terre
- boîtes de conserves ou boissons
- boîtes et bols en aluminium, papier alu
- bombes aérosols vides sans C.F.C. de crème chantilly, laque à cheveux, etc.
- briques de lait ou d'autres boissons
- emballages sous vide de café etc.
- emballages pour congélation

Déchets verts

Déchets à mettre dans le sac:

- déchets de coupe (arbre, arbuste, haie)
- déchets d'herbe, mauvaise herbe
- feuilles mortes, mousse
- fleurs et plantes fanées
- plantes d'appartement
- déchets de légumes, pelures de pommes de terre
- déchets de fruits
- sachets à thé ou filtres à café

Déchets à mettre dans le sac:

déchets dangereux comme par exemple

- piles
- peintures et vernis
- filtres à huile, chiffons huileux
- produits chimiques ménagers
- lampes basse consommation et
- papier, carton
- déchets verts compostables
- appareils électriques, jouets électriques
- emballages en verre, plastique, métal ou laminés

Attention!

Les sacs ne doivent pas peser plus de 15 kg. Les petits appareils électriques comme les brosses à dents électriques, sèche-cheveux, oeufriers, rasoirs, batteurs, etc. sont acceptés par certains magasins d'électroménager locaux. Pour des informations ultérieures, appelez gratuitement le 0800 – 925 24 23, s.v.p.

Déchets à ne pas mettre dans le sac:

- papiers peints et restes de papiers peints
- papier hygiénique, comme par exemple mouchoirs en papier usés, serviettes en papier et serviettes, couches, serviettes hygiéniques
- papier souillé
- papier parchemin, papier à sandwich
- papier laminé, par exemple emballages pour congélation, vaisselle usage unique en carton, etc.
- briques de lait ou d'autres boissons
- photos

Attention!

Les sacs ne doivent pas peser plus de 15 kilos. Les sacs bleus sont à utiliser uniquement pour la collection de vieux papier.

Déchets à ne pas mettre dans le sac jaune:

- articles ménagers en plastique ou métal, comme par exemple pots, poêles, plats creux, seaux, etc.
- couches et serviettes hygiéniques
- revêtements de sol, dalles de plafond, restes de câbles
- petit électroménager comme par exemple sèche-cheveux, rasoirs, etc.
- CD, DVD, cassettes vidéo, cassettes audio
- bâches de silo, ficelles pour balles de paille, filets pour balles de foin
- emballages contaminés ou contenant des résidus de substances dangereuses, comme par exemple bombes de couleurs
- emballages extrêmement souillés ou partiellement vides

Attention!

Vous êtes priés de ne mettre dans le sac jaune que des récipients et emballages vides. Il n'est pas nécessaire de les laver auparavant. Les détaillants, la municipalité, l'administration municipale ainsi que le service de gestion des déchets mettront à votre disposition des sacs jaunes gratuits.

Déchets à ne pas mettre dans le sac:

- déchets alimentaires cuits
- os, pain
- graisse à frire
- balayures, balayures de rue
- cendres
- litière de petits animaux, sciure, copeaux
- papier hygiénique, mouchoirs
- couches, serviettes hygiéniques
- pots à fleurs
- verre, métal, plastique

Attention!

Les sacs ne doivent pas peser plus de 15 kilos. Les biodéchets sont la base d'un compost de haute qualité (hygiénique et sans graines de mauvaise herbe). Celui-ci peut être réutilisé dans votre jardin. Pour des informations ultérieures, appelez le 0 49 55 – 92 86 - 17, -14, -10, s.v.p.

Vieux verre

Vieux verre à jeter dans les conteneurs à verre:

- verre non consigné, comme par ex. bouteilles de boissons, vinaigre et huile
- bocaux pour conserves et denrées alimentaires comme p. ex. confiture, légumes, fruits, moutarde, etc.
- verres à boire
- récipients translucides de produits cosmétiques

Le verre translucide se jette dans le conteneur blanc.

Le verre vert se jette dans le conteneur vert.

Le verre brun se jette dans le conteneur brun.

Le verre d'autres couleurs (p. ex. bleu) se jette dans le conteneur vert.

Verre à ne pas jeter dans les conteneurs à verre:

- ampoules électriques
- lampes fluorescentes et lampes basse consommation
- verre de fenêtre, fenêtres de voiture
- verre encadrement, verre de miroir
- porcelaine, céramique, faïence
- verre thermorésistant, p. ex. ramequins
- verre optique, p. ex. lunettes
- bouchons, capsules, couvercles

Attention!

Selon la directive concernant la mise en décharge des déchets, la décharge sauvage de fenêtres, fenêtres de voiture et d'autres déchets est une infraction punie d'une amende.

Encombrants/ électroménager

Déchets y compris:

les déchets qui ne peuvent pas être mis dans les sacs à déchets parce qu'ils sont encombrants ou trop lourds ou que leur nature ne le permet pas:

- chaises, tabourets, tables
- armoires, étagères, commodes
- sièges, canapés, chaises longues
- lits, matelas, sommiers à lattes
- vélos, poussettes, sièges auto pour enfants
- tapis, revêtements de sol, plinthes (bottelées)
- éviers de cuisine, fours
- machines à laver, sèche-linge, laves-vaisselle, cuisinières électriques
- réfrigérateurs, congélateurs
- aspirateurs, lampadaires, chauffages auxiliaires
- télévisions, radios, chaînes stéréo
- tondeuses électriques

Déchets exclus:

- déchets issus de travaux de transformation, p. ex. déchets de chantier, portes, fenêtres, bois, tuiles, briques, radiateurs, etc.
- vieux pneus, batteries de voiture, pièces détachées de voitures
- grillage de fils métalliques, fil de fer barbelé, clôtures de jardin, bâches de silo
- déchets ménagers et recyclables, sacs et cartonnages
- déchets qui peuvent être mis dans le sac gris
- déchets contaminés ou dangereux, p. ex. peintures, bidons et réservoirs d'huile, radiateurs électriques à accumulation, etc.
- vieux vêtements
- déchets d'entreprises ou d'institutions utilisant des gros conteneurs à déchets de l'entreprise ALL-Container-Service GmbH

Attention!

Les banques, la municipalité, l'administration municipale ainsi que le service de gestion des déchets mettront à votre disposition des formulaires pour demander la collection de déchets encombrants et d'électroménager. Vous pouvez également remplir un formulaire électronique sur Internet: www.all-leer.de

Numéro gratuit
0800 - 9 25 24 23

Info-déchets
au recyparc

Internet
www.all-leer.de

designbüro
↑ www.projektpartner.info



Déchets

*séparez-les
comme il faut!*

Landkreis Leer
Abfallwirtschaftsbetrieb

Friesenstraße 33-35
26789 Leer
Tel 0491-92524-0
Fax 0491-92524-80
E-Mail abfallberatung@all-leer.de
Internet www.all-leer.de

Attention!

Le remplissage incorrecte des sacs, p. ex. mettre des couches dans le sac à papier, n'est pas une bagatelle. Il s'agit, selon la directive concernant la mise en décharge des déchets, d'une infraction punie d'une amende.

